

Chute du Directoire et avènement du Consulat

Le Directoire ne parvient pas à résoudre les difficultés politiques et économiques de la France. Abandonné par la population, **il disparaît le 18 brumaire an VIII** (9 novembre 1799), victime d'un **coup d'Etat*** du général Bonaparte.

Un nouveau régime dirigé par trois consuls, **le Consulat**, est mis en place par une nouvelle Constitution qui met fin à la Révolution. Il a l'apparence d'une république mais, en réalité, **Bonaparte** est tout-puissant. **Premier consul**, il détient pour dix ans le **pouvoir exécutif**, c'est-à-dire qu'il désigne les ministres, a l'initiative des lois et commande les armées. Le suffrage universel masculin est rétabli mais le peuple n'élit plus directement ses représentants. Il est consulté par **plébiscite***. En 1802, un plébiscite Donne à Napoléon le titre de **Consul à vie** ; Bonaparte dirige désormais seul la France et détient tous les pouvoirs entre ses mains.

Le consulat est une période pendant laquelle Napoléon rétablit la paix dans le pays .Avec **le concordat** signé en juillet 1801 avec le Pape il **rétablit la paix religieuse** et le catholicisme est reconnu comme la religion de la grande majorité des français. Après sa victoire à **Marengo**, en Italie (1800), Bonaparte signe la paix avec l'Autriche puis avec l'Angleterre (**paix d'Amiens, mars 1802**). Dix ans de guerre prennent fin

Lexique :

Coup d'Etat : renversement d'un régime politique par la force.

Plébiscite : vote des électeurs qui sont appelés à faire confiance à un homme politique en répondant par oui ou par non.

Amnistie : pardon décidé par un gouvernement.

Concordat : accord signé entre le pape et un Etat sur les questions religieuses.

Banque de France : établissement qui émet les billets de banque dans toute la France.

Code civil : ensemble des lois françaises. Il confirme l'égalité devant la loi et l'héritage, le droit de propriété et le pouvoir du père de famille.